

BUREAUX : RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

**ABONNEMENTS :**  
 ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.  
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

**ANNONCES :** 20 centimes la ligne  
**RÉCLAMES :** 25 centimes  
 — On traite à forfait.

**Heures de départ des trains :** Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 32, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 05, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 24, 8 23, 9 21, 11 02. Mouscron à Lille, 6 25, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 43, 4 43, 5 49, 7 02, 9 0.

3 0/0	58 30
4 1/2	84 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 60
Emprunt 1871	93 60

  

3 0/0	58 10
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 25
Emprunt 1871	93 25

ROUBAIX, 16 JANVIER 1874

### BULLETIN DU JOUR

On s'est préoccupé beaucoup ces derniers jours des bruits de rupture avec l'Italie. Les cours des fonds publics en ont éprouvé le contre-coup. Depuis avant-hier, heureusement, une note officielle de l'Agence Havas est venue calmer nos inquiétudes et rassurer l'opinion publique sur l'Etat de nos rapports avec le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Il faut avouer, cependant, que certains organes avancés de la péninsule ont tenu contre la France un langage qui n'était pas précisément des effusions de tendresse. Mais, il y a partout de ces enfants perdus qui parlent à tort et à travers, quelquefois sans savoir ce qu'ils disent. Dans la réalité des choses, il est incontestable que l'Italie est certes moins en état que nous de faire la guerre.

Sans doute, dirait-on, mais il y a la Prusse. Il est vrai et personne n'a garde de l'oublier, sans toutefois s'effrayer outre mesure, et même sans mesure. Les gens réfléchis ont compris tout aussitôt que la Prusse ne pourrait épouser la querelle italienne — quelque envie qu'elle en eût s'il y avait querelle — sans allumer une guerre absolument Européenne. Quelles que soient les forces de l'Allemagne, une telle conflagration, elle le sait bien, serait pour elle pleine de hasards.

On ne sait trop au reste, d'où ces rumeurs sont sorties tout d'abord. Il y a néanmoins des indices. On prête à M. Thiers des propos peu patriotiques à ce sujet. Notamment, à ce qu'on assure, il aurait dit en parlant du gouvernement du maréchal : « Puisque nous ne pouvons en venir à bout à l'intérieur suscitons-lui des difficultés au dehors ; c'est par là qu'il périra. »

C'est ainsi qu'aurait été lancée, sans savoir si l'amorce prendrait ou ne prendrait pas, l'affaire de l'Orinoque. Le rôle de M. Thiers, nous écrit un de nos correspondants, devient, depuis quelques jours de plus en plus odieux. C'est à lui que l'on doit la manœuvre du scrutin secret. Mais, il trouve que l'on ne la pratique pas assez. Hier il s'en est plaint vivement à l'un de ses associés.

Si vos amis, nos amis, disait-il, avaient l'intelligence de la situation, ils susciteraient chaque jour des incidents, et, sur toutes les questions où il est possible, ils demanderaient le scrutin secret. Au reste, ajouta l'ambitieux vieillard, je cherche un moyen plus sûr de hâter la dissolution. »

« Voilà l'homme, en quête par amour, par folie du pouvoir, de tout ce qui peut troubler les esprits, agiter le pays, et conduire aux catastrophes. Je vous rapporte cela non par l'envie de vous donner des cançons plus ou moins sérieux mais parce qu'il est nécessaire de démasquer cette ambition sénile qui ne recule devant rien pour arriver à son but. »

Les organes radicaux sont toujours, et de plus en plus préoccupés de la loi sur les maires.

Ils essaient tout au monde pour essayer de faire dévier le débat, pour amener le gouvernement sur le terrain politique. C'est en vain. Le gouvernement a répondu en citant l'article 1<sup>er</sup> de la loi de prorogation. Il s'en tient là, mais les radicaux n'en sont pas satisfaits et témoignent de leurs craintes avec une naïveté quelquefois touchante. La République française les expose en se défendant de vouloir les faire partager. Le Bien public avertit l'Assemblée qu'elle aura le sort des Cortès de Madrid.

Hier matin, le Journal officiel a publié deux décrets qui convoquent les électeurs du Pas-de-Calais et de la Haute-Saône. Il y a lieu de croire que ces élections seront les dernières élections partielles avant la promulgation de la loi électorale dont s'occupe en ce moment la commission des Trente.

Il y a lieu de croire aussi que les travaux de cette commission seront poussés avec une grande activité. Les discussions générales sont closes et l'on est entré dans l'examen des articles en commençant par les points communs à tous les systèmes exposés.

La discussion de la loi municipale continue par la discussion des nombreux amendements qui menacent de faire prolonger le débat pendant plusieurs jours encore. Cependant l'effet prévu des déclarations du gouvernement sur l'esprit de la droite s'est fait heureusement sentir. M. Amédée Lefèvre-Pontalis a retiré son amendement qui compromettait le principe de la loi à laquelle on supposait qu'un certain nombre de membres de l'extrême droite était attachés.

Après M. Pontalis un ancien procureur gambettiste, l'illustré M. Millaud, a défendu un amendement qui maintenait la nomination des maires aux conseils municipaux.

L'amendement a été très vivement combattu par M. Prax-Paris et repoussé par l'Assemblée.

Le résultat d'environ 360 élections au Parlement allemand est déjà connu officiellement, sur 383 élections qui ont eu lieu en tout. D'après une évaluation approximative, les libéraux-nationaux ont déjà obtenu 130 sièges, le parti du centre catholique en a obtenu 83, le parti progressiste 33, le parti de l'empire d'Allemagne 30, le parti conservateur 17, le parti libéral de l'empire 8, le parti polonais 11, le parti socialiste 6, le parti du peuple de Wurtemberg 1, le parti danois 1, les autres particularistes en ont obtenu 2. Il y aura ballottage dans 36 circonscriptions électorales. Les

ministres élus députés sont jusqu'ici MM. Falk et Achenbach.

Parmi les députés soumis au scrutin de ballottage, on compte environ 24 libéraux-nationaux, 47 conservateurs, 11 candidats du parti du centre, 8 progressistes, 2 candidats du parti de l'empire d'Allemagne, 8 socialistes, 1 danois, 1 particulariste.

Un service funèbre pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III a été célébré aujourd'hui dans l'église St-Eloi, au faubourg Saint-Antoine. D'après l'Ordre, l'assistance qui s'élevait à mille ou douze cents personnes était presque entièrement composée d'industriels, de fabricants, de commerçants, d'ouvriers. M. Rouher était confondu dans la foule avec MM. de Valou, Piétri, duc de Padoue, baron Eschassériaux, Galloni d'Istria, Abbattucci, duc de Montmorency, Boffinton, etc. Les Pays qui, nous a-t-il semblé, n'était pas représenté à cette messe, n'en donne aucun compte-rendu ; il ne la signale même pas.

Un arrêté du préfet de la Côte-d'Or interdit la vente sur la voie publique et dans les gares de chemin de fer du journal de Beaune. Cette mesure est motivée par certains articles qui renfermeraient « les attaques les plus injurieuses contre la majorité conservatrice du pays, l'Assemblée nationale et le gouvernement, etc. »

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires qui, sous l'empire de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, ont contracté des engagements volontaires de plus de cinq ans, seront versés d'office dans la réserve à l'expiration de leur cinquième année de service actif. Ceux qui ne voudront pas profiter de cette disposition seront admissibles à contracter des engagements qui leur donneront droit à la haute paie accordée par le décret du 30 novembre 1872.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a tenu hier sa troisième séance. M. de Fourtou était présent. Une des affaires les plus importantes est celle des réformes à introduire dans le baccalauréat ès-lettres. Le ministre a accueilli les avis de tous les corps compétents, qui seront soumis à l'examen du Conseil. Il aura également à examiner le plan des études classiques et les examens de passage.

La Sentinelle du Midi annonce que le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine a été surpris par une dépêche ministérielle qui prescrivait de préparer la 36<sup>e</sup> compagnie pour une campagne d'outre-mer. Elle devra compléter son effectif sur pied de guerre, prendre ses rechanges d'habillement et d'armement, la préparer enfin à faire une expédition lointaine. On a d'abord supposé, dit-il, que cette troupe était destinée à aller renforcer la garnison de la Martinique où se sont manifestés des symptômes d'insurrection. Mais on est à peu près certain que cette compagnie partira le 29 janvier sur la Creuse, pour aller concourir à une expédition de guerre dirigée contre les forbans du Tonkin qui ont massacré deux officiers de marine français en mission scientifique.

On écrit de Vierzon au Journal du Loiret : « Il n'est question dans notre ville que du récent arrêté de M. le préfet du Cher, suspendant le maire, M. Hurvoix. »

« Quels sont les faits qui ont motivé cette mesure, et décidé l'autorité supérieure à attaquer la citadelle avancée du radicalisme

berrichon, patrie de Félix Pyat et d'autres partisans actifs de la Commune ? Le voici : « Nommé maire au 4 septembre, et placé à la tête d'un conseil municipal entièrement composé de radicaux des plus exaltés, M. Hurvoix n'a pas cessé, depuis cette époque, de diriger de la façon la plus déplorable les affaires de la ville. »

« A peine installé à Bourges, M. le préfet du Cher constata qu'une somme de 750 francs environ, provenant du droit des pauvres, avait été encaissée par M. Hurvoix qui en avait fait son profit, au lieu de la verser au bureau de bienfaisance, ainsi qu'il en avait le devoir comme président de la commission administrative de cet établissement charitable. Sommé à plusieurs reprises d'expliquer sa conduite, il ne trouva pas d'autre justification que d'alléguer une grande inexpérience des affaires, raison qui, tout en étant exacte, n'en était pas moins insuffisante. »

« En outre, à la suite d'investigations minutieuses, on remarqua dans la gestion des recettes municipales une intervention du maire, telle qu'elle constituait une comptabilité occulte parfaitement caractérisée, et dont il aura à répondre devant la cour des comptes. C'est ainsi, par exemple, que M. Hurvoix, s'est attribué personnellement une somme de 116 fr. provenant de la vente des fumiers de l'abattoir. »

« On ne saurait trop approuver M. le préfet du Cher de cet acte d'énergie. On le félicite surtout de la sage lenteur avec laquelle il a instruit cette délicate affaire. En accumulant les preuves contre M. Hurvoix, il lui a enlevé le moyen de se poser en martyr de la réaction. »

Le Candidat républicain pour l'élection du 8 février, dans le Pas-de-Calais est M. François Brasmé, maire de Bully-Grenay, conseiller général et président du cercle agricole d'Arras.

Le candidat conservateur est M. Dewailly maître de forges à Marquise, conseiller général et grand-père de M. Alexandre Pinart, ancien député au Corps Législatif.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle croit pouvoir annoncer que le parti bonapartiste présentera M. de Beauchamp aux prochaines élections de la Vienne pour l'Assemblée nationale. Le candidat républicain serait M. Lepetit, ancien maire de Poitiers, doyen de la faculté de droit et conseiller général.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du jeudi 15 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

Le procès-verbal est adopté après quelques observations de M. le général Robert et de M. de M. de Pressensé.

M. E. Farcy dépose un projet de loi ayant pour but de prescrire certaines mesures destinées à prévenir les abordages en mer.

L'urgence demandée est déclarée. L'Assemblée reprend la discussion de la loi relative à la nomination des maires.

M. AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS retire son contre-projet tendant à placer en tête de la loi sur les maires une loi relative aux élections municipales.

M. ENOUDARD MILLAUD développe un contre-projet portant que le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal et que le maire est seul chargé de la police municipale.

L'orateur déclare placer son contre-projet sous les auspices de la doctrine professée il y a deux ans par MM. A. Desjardins, de

Meaux, Paris, Lefèvre-Pontalis, etc., et, auparavant, par M. le duc de Broglie, père du président actuel du conseil.

M. EDOUARD MILLAUD proteste contre ce qu'il appelle le système de révocation appliqué par le gouvernement aux maires, et, en particulier, contre les actes du préfet du Rhône.

M. PRAX-PARIS appuie la nomination des maires par le pouvoir central. L'orateur condamne, au nom du bon sens, le principe électif.

Il déclare que le maire doit être le dernier anneau de la chaîne politique dont le chef de l'Etat est le premier anneau.

M. PRAX-PARIS fait remarquer que le caractère du maréchal Mac-Mahon suffit à rassurer tout le monde.

M. TOLAÏN développe un amendement analogue à celui de M. Millaud.

L'orateur déclare que le projet révèle le désaccord qui existe entre le gouvernement actuel et le pays.

Il ajoute que le gouvernement est responsable de ce désaccord, et que le péril social n'existe pas, comme on le prétend.

M. TOLAÏN dit que ceux qui attaquent les principes sociaux, ce sont ceux qui attaquent la liberté de conscience.

M. le président rappelle l'orateur à la question.

M. TOLAÏN reproche aux auteurs du projet de poursuivre la revanche de 1789 et de négliger que leurs intérêts et leurs passions.

M. CLAPIER, rapporteur, soutient le projet.

Il insiste sur la nécessité de donner au pouvoir la force et la stabilité.

L'orateur déclare que l'agitation démocratique s'est installée dans chaque municipalité comme dans une citadelle.

M. CLAPIER ajoute qu'il faut sauver le pays de ses propres excès.

L'orateur termine en disant que la loi actuelle est une protestation contre la fatale loi du nombre, qui tend à exclure les conservateurs de leur participation légitime à la direction des affaires.

Les amendements Millaud et Tolain sont mis aux voix et rejetés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

### Napoléon III et le carbonarisme

L'Univers et le Monde analysent un fort curieux travail, qui vient de paraître dans le Journal de Florence, sur l'intervention du carbonarisme italien dans la politique impériale.

On sait que Napoléon III y était affilié. Après son élévation au trône, il comprit que l'Eglise seule pouvait assurer son règne et consacrer sa dynastie. La bombe d'Orsini vint l'arracher à ce sentiment qui avait pendant dix ans déterminé sa politique :

« Le soir de l'attentat (14 janvier 1858), l'empereur montra, en présence du péril, un sang-froid admirable. Comme lors des conspirations de l'hippodrome et de l'Opéra-Comique en 1853, de Pianori en 1855, il méprisait d'abord l'impitoyable persécution de la secte italienne dont il était membre, mais qu'il avait résolu de renier pour se vouer à la prospérité de la France et à l'établissement solide de sa dynastie. »

Mais vint bientôt la réflexion, et, avec la réflexion, cette frayeur rétrospective qui s'empara des âmes les mieux trempées et fait leur supplice. Le prince impérial n'était qu'un petit enfant. Que deviendrait l'empire et que deviendrait ce prince héritier,

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 17 JANVIER 1874

## LE SERMENT

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN MILITAIRE NOUVELLE

Cependant, au bruit des derniers crépitements de la fusillade répétés par les échos d'alentour, il se reprit à songer avec inquiétude à celle sur laquelle s'était concentré toute son affection ; ses lèvres s'agitèrent convulsivement, sans qu'il parvint à parler. Par un suprême effort, d'une main il saisit celle de sa sœur, il chercha à me tendre l'autre, son regard allait d'elle à moi ; il me sembla qu'il me la recommandait ; mais ses forces épuisées ne lui permettaient plus de se faire entendre autrement ; une espèce de sifflement à peine perceptible à nos oreilles s'échappait péniblement de sa bouche.

L'agonie fut courte, car la balle lui avait traversé le corps de part en part.

Quand le dernier éclair se fut éteint dans ses yeux qui semblaient encore la regarder avec une ineffable tendresse, Marietta poussa un grand cri et resta agenouillée auprès du mort, la tête dans ses mains, étrangère à tout ce qui se passait.

Quand elle se releva, elle promena des regards étranges autour d'elle, puis les abaissa sur le lit funéraire ; on eût dit qu'elle s'entretenait silencieusement avec celui qui n'était plus. Qu'elle était belle ainsi avec ses grands yeux noirs mouillés de larmes, courbée sous le poids de sa douleur ! ses cheveux avaient la couleur de l'ébène ; le soleil et le vent sec des montagnes avaient répandu sur sa peau un reflet doré, son nez avait une pureté de forme toute grecque ; ses lèvres un peu trop épaisses étaient rouges comme le corail. Elle présentait le type espagnol dans toute sa beauté, mais avec un alliage de grâce qu'on rencontre rarement dans la péninsule.

« Je n'avais plus que lui au monde, me dit-elle, ils me l'ont tué comme ils avaient déjà tué mon père, ces Français maudits ! »

Elle comprit l'impression pénible que ses paroles éveillaient en moi et reprit : « Je sais que vous n'êtes ni Français ni soldat. »

C'était vrai, notre armée renfermait des Wurtembergeois, des Belges, des Italiens, des Suisses que le caprice des annexions et des conquêtes avait réunis sous le même drapeau. Je me préparais à exercer la médecine à Martigny en Valais lorsque la conscription m'avait pris et jeté au milieu des aventures de la grande armée. Jamais l'idée ne m'était venue d'invoquer le hasard de ma nationalité ; dans le corps de santé nous remplissions notre devoir

sans nous inquiéter si nous venions du nord ou du midi, de l'est ou de l'ouest. Comment Marietta connaissait-elle le destin bizarre qui des neiges du Valais m'avait transporté sous le brûlant soleil de l'Espagne, et dont j'aurais rougi d'invoquer le bénéfice ?

« Qu'importe ? répondit-elle à ma question, je le sais et je sais que mes compatriotes ont toujours trouvé auprès de vous humanité et bonté. »

Je la regardai plus attentivement et je me rappelai l'avoir vue plusieurs fois dans les rues de N... où elle apportait les fruits de la montagne ; j'avais même eu l'occasion de la protéger contre l'insolence et la brutalité de deux soldats qui, séduits par la beauté, s'étaient attachés à ses pas.

Elle s'arracha alors aux réflexions dans lesquelles elle semblait plongée.

« Vous ne pouvez plus rien pour mon pauvre frère, dit-elle : il faut songer à vous. S'il vous surprend ici, il vous tuera. »

— De qui parlez-vous. — De Calouya. Il n'a jamais épargné un homme couvert de l'uniforme français. Il détestait mon frère ; maintenant que la mort me l'a enlevé, il prétendra le venger sur vous. Le voilà ! ajouta-t-elle en prêtant l'oreille.

En effet une voix sonore criait à quelques pas de la porte :

« Eh bien ! Mattéo, quand il s'agit de se battre, il faut donc l'envoyer des ambassadeurs ? »

Au même instant apparut sur le seuil un homme portant son fusil sur l'épaule, tandis que sa ceinture était armée d'un pistolet et d'un poignard ; sa figure sans exprimer la bassesse, indiquait ces instincts de cruauté africaine que développait la guerre, et que contribuent encore à entretenir en Espagne les combats de taureaux. Son regard était d'une dureté impitoyable ; cet homme, auquel l'énergie de sa haine et de son courage avait donné un grand renom, n'avait jamais dû pardonner une offense ou épargner un ennemi.

« Où est ton frère ? » demanda-t-il à Marietta.

— Le voilà, répondit-elle en montrant le cadavre ; il est tombé sous une balle française.

— Il a succombé comme avait succombé ton père ; c'est une nouvelle victime à ajouter au compte de ta vengeance ; que comptes-tu faire, Marietta ?

Son regard me rencontra alors et prit une expression de haine indicible, après m'avoir examiné quelques instants attentivement.

« Cet étranger a sans doute espoir de te consoler, » reprit-il d'une voix lente.

Marietta se redressa fierement, et sa belle tête, s'animaient sous l'impression d'une violente colère, me montra ce qu'il y avait en elle d'énergie et d'ardente passion.

« Quand j'ai quitté mon frère notre maison incendiée, tu nous as offert mille dans ces montagnes, mais tu ne

m'as pas dit que j'aurais à subir tes outrages. J'ai assez souffert pour que ma haine soit aujourd'hui ce qu'elle était alors, mais le docteur n'a jamais fait que du bien aux Espagnols ; il y a quelques heures, Mattéo lui a dit la vie. »

— Les dettes de ton frère ne regardent que lui, j'ai juré de payer aux habits bleus celles de mon pays. »

Il tira froidement son pistolet de sa ceinture et l'arma. Marietta s'interposa entre lui et moi.

« Calouya, lui dit-elle, tu as toujours été dur et cruel, aussi je n'essayerai pas de faire appel à ta générosité, mais le docteur est sous la sauvegarde de notre hospitalité ; je te le déclare, tu ne le frapperas qu'après m'avoir frappée moi-même. »

Tu es éloquent dans les bonnes occasions, dit-il en scandant avec lenteur ses paroles ; mais tu sais que moins que personne tu peux plaider avec succès sa cause auprès de moi ; il aura gagné le temps de faire sa prière, voilà tout. »

Il s'assit sur un escabeau et se mit à rouler une cigarette entre ses doigts ; son attitude était calme, mais ses yeux lançaient des éclairs.

Je voulus abrégé cette scène et me préparai à sortir ; je savais que j'allais au-devant de la mort, mais je voulais en finir. Marietta s'y opposa ; elle avait peu d'espérance de me sauver, mais elle ne voulait épargner à Calouya aucune des